



## Pouvons-nous ne pas se présenter à la prise de poste alors qu'on a dit oui à l'entretien.

Par **Amandineee41**, le **12/08/2019** à **18:30**

Bonjour,

J'ai une question, j'explique m'a situation.

Il y a peu j'ai passé un entretien pour un contrat de 3 semaines en tant que factrice à la Poste démarrant fin août. Entretien et tests nickel. La RH m'as contactée ce matin pour venir la voir cette après midi, j'y suis donc allée, elle m'as proposé un contrat de 3 semaines qui commence demain, prise de panique j'ai dit oui et j'ai signé des documents du style fiche de poste, fiche du salarié, attestation de coordonnées bancaires, photocopie CNI, permis et carte vitale ainsi que l'extrait de casier B3. Je n'ai pas signé de contrat de travail avec eux je commence demain à 6:40. L'entretien a été très rapide car elle était très débordée du coup elle m'a rien expliqué et en rentrant chez moi je me suis aperçue que les horaires, le poste etc ne correspondait pas du tout à mes attentes, puis je refuse la prise de poste demain et comment lui annoncer sachant que je commence très tôt ?

Merci de votre aide !

Par **morobar**, le **13/08/2019** à **19:06**

Bjr,

La poste ne diligentera pas des gendarmes pour vous quérir à votre domicile.

Simplement vous ne ferez pas de contrat avec la poste pendant un bon moment.